Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212202915-20260623-2026370-DE

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
# Du 23 Juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le douze juin deux mille vingt six en séance extraordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; M Stéphane LE HÉGARATTE, M Franck PERRON, M Anthony TARDIVEL, Mme Marie LEPAGE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ (donne procuration M Anthony TARDIVEL, Conseiller Municipal), Mme Isabelle GARGENT (donne procuration à Mme Carine Mérot, Maire), Mme Léa DELISLE (donne procuration à M Yvon SERANDOUR, 2ème adjoint)

Non excusé : M Bruno CRUCHET, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 12 juin 2026
Date d'affichage : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme Marie LEPAGE.

*Délibération n° 2026-37*

**BAIL ET LOYER LOGEMENT COMMUNAL N°3**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le logement communal n°3 situé au 3 rue des Ecoles est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Mme le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Elle précise que le logement communal n°3 a fait l'objet de la convention APL n°3252.
Le loyer plafond du logement est donc de 41,21€ / m2 de surface corrigée soit (93.99 m2 x 41.21€) / 12 soit 322.78 € par mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- DÉCIDE DE SURSEOIR A LA DÉCISION**

Le Maire,
Mme Carine MÉROT

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)